

Les renseignements présentés dans ce livre sont ceux qui figurent dans la base de données du Ministère. Les mises à jour fournies par les missions diplomatiques, les postes consulaires, les organisations internationales et d'autres bureaux servent avant tout à indiquer l'ordre de préséance du personnel, à déterminer les divers domaines de compétence et à vérifier l'exactitude des adresses. Le Ministère considère les noms, les titres et le statut des personnes inscrites comme ayant cours. Pour faire modifier ces renseignements, il faut envoyer un avis officiel au Ministère. Les explications concernant l'envoi des avis officiels se trouvent dans la note circulaire XDC-3875 du 20 septembre 1990 et dans le "Guide à l'intention des corps diplomatique et consulaire au Canada" de 1988. En préparant la publication cette année, le Ministère a envoyé un rappel à toutes les missions, organisations internationales et autres bureaux (note circulaire XDC-2430 du 24 septembre 1999). Ce rappel insiste sur l'importance de communiquer rapidement, en adressant une note au Ministère, les détails concernant le départ des employés dont l'affectation est terminée, les corrections à apporter aux titres à la suite de promotions et tout autre changement susceptible de modifier l'information paraissant dans ce livre. Cette publication ne peut pas être modifiée.